



Votre éclairage rdv medecins

Par **padbol**, le **09/05/2018** à **23:22**

Bonsoir

quel recours pourrais je avoir suite à une demande de rdv chez le medecin traitant pour un rdv dentiste - ce fameux medecin traitant fait appel a un ambulancier qui lui fait une mise en scene magistrale qui consiste à me parachuter en medecine psychiatrique ? malheur à moi je reste 1 mois enfermee - bref c'est une incarceration psychiatrique en a t il le droit ? je precise que rien ne m'a ete dit - et tout ce beau monde on joue un jeu au top de la connerie humaine

a ce jour ce fameux psychiatre en a fait son affaire avec pour bonus un traitement qui etait vachement lourd - et pris devant les infirmieres- infirmiers ect

- je ne vois plus rien

- il y a une surdite

- des vertiges

- et assez deplace il me dit a votre sortie vous continuerez ce traitement - mais vous aurez aussi des tremblements -

bon que dois je faire - quels sont mes recours ?

merci aux intervenants

Par **jodelariege**, le **10/05/2018** à **09:18**

bonjour ,le médecin a le droit d'ordonner une hospitalisation psychiatrique ; lire ci dessous:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F761>

Par **Visiteur**, le **10/05/2018** à **22:44**

Bonsoir,
Avec tout le respect à vous devoir, pouvez vous préciser les raisons de votre mise sous tutelle ?

Par **padbol**, le **16/05/2018** à **11:03**

Bonjour

e souhaiterais savoir si un medecin generaliste a le droit de donner des infos sur ma sante à un medecin psy???? sans meme le savoir -

il n'est aucunement mon medecin traitant - c'est simplement un medecin de proximite pour une bonne coordination dans mon quotidien sante - sa vision de medecin laisse a croire à une malhonnetete medicale

Par **jodelariege**, le **16/05/2018** à **11:13**

bonjour , le problème est que vous ne lisez pas les réponses ou les questions : pragma vous a demandé quelles sont les raisons de votre mise sous tutelle?
et oui un médecin généraliste entre en relation avec un médecin psychiatre si il estime que le patient présente des troubles mentaux qui nécessitent un suivi psychiatrique plutôt qu'une prise en charge par la médecine générale.
il y a très souvent un déni de la maladie par ce patient.

Par **padbol**, le **16/05/2018** à **13:07**

Bonjour

(pragma)la mise sous tutelle a ce jour une bavure -
connais pas ce medecin - d'ailleurs je vais devoir denonce je pense à l'ordre des medecins ?

(jodedelaneige) - il se met en relation -???
vous vouliez dire sans informe la patiente - ce medecin pour mieux comprendre c'est une coordination de sante de proximite - mais il en a fait une tout autre affaire comme on dit dans votre jargon il afait son boulot ?

cela ne fait que 4 ans que je suis dans cette ville diabolique qui est la IOIRE -

Par **Visiteur**, le **17/05/2018** à **21:02**

Bsr

Il est devenu inutile de répondre a vos posts.

Pour exemple

https://www.experatoo.com/secret-medical/sante-tutelle-conseils-vous_155924_1.htm

https://www.experatoo.com/expropriation/sante-conseils-vous-plait_155989_1.htm

Par **padbol**, le **18/05/2018** à **21:42**

Bonsoir

quellle est la demarche pour retirer definitivement mon parcourS dossier medical chez un fameux medecin traitant ?

est il possible qu'un medecin divulgue ma sante à d'autres personnes dans le corps medical et d'en faire son affaire ???

Par **padbol**, le **22/05/2018** à **21:50**

Est ce que l'equipe soignante se doit de dire les precautions à prendre ils n'on pas dit que j"etais en contact avec des patients porteur de BHRC
tout n'etait pas dit et oui

Par **Visiteur**, le **22/05/2018** à **23:22**

Les porteurs présentant un risque de contamination zont isolés dès qu'ils sont diagnostiqués.

Quand à NAP, cela signifie Neuroleptiques à Action Prolongée . Ils ont rendu plus aisé l'administration des anti-psychotiques. (Votre question sur legavox).